

# Procès-verbal de l'Assemblée Sectorielle horticulture comestible du 03/06/2019- version définitive

## I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée Sectorielle horticulture comestible - Version définitive
Responsable de la préparation du document	Marc SCHAUS - Françoise Bélanger
Date de publication	
Validé par	
Annexe(s)	Liste des participants <span style="float: right;">PP</span> Présentation - PP APAQ-W PP Centre Régional Phyto <span style="float: right;">Tableau</span> des initiatives communication sur « réduction des pesticides » Fiche projet Interreg ZERO-PH(F)YTO F&L(G)

## II. Ordre du jour proposé

1. Désignation du président de séance, validation de l'ordre du jour et du PV de l'AS du 12 11 2018
2. Phytos en horticulture comestible :
  - a. Survol des marques/appellations
  - b. ECOPHYTO F&L : réduction de l'utilisation des pesticides en F&L : état des lieux – Philippe Marc/IFEL-W
  - c. « PPP utilisés en horticulture comestible – état de la situation » - Eugénie Coninck & Laurence Janssens/Comité régional PHYTO
3. APAQ-W état des lieux et perspectives des actions de promotions – Anne Sophie Lois de l'APAQ-W
4. Actualités et mise en œuvre des priorités 2019/2020
  - a. Plan stratégique du secteur
  - b. CELAGRI
  - c. Prix juste
  - d. Charte du vivre ensemble
  - e. Manger Demain : Alimentation durable/Green deal
  - f. Programme européen distribution de fruits et lait à l'école
  - g. Sites et réseaux sociaux du Collège
5. IFEL-W
6. Divers et prochaine Assemblée Sectorielle



## 1. DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE, VALIDATION de l'ODJ et DU PV DE L'AS PRECEDENTE

L'odj est modifié le point 3 devient le point 2

Laurent Streel assure la présidence de la séance.

Le PV de l'assemblée précédente du 12 novembre 2018 est validé.

## 2. APAQ-W ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DES ACTIONS DE PROMOTIONS PAR ANNE-SOPHIE LOIS DE L'APAQ-W

Suite à un changement de statut, un conseil d'administration a été créé et se compose de 15 membres (la présidence est assurée par Marianne Streel le secteur est représenté par Claude Vanhemelen et Serge Fallon. Pourquoi une évolution ? L'objectif est de rapprocher le pouvoir public avec les différents secteurs et le grand public du secteur agriculteur. Les dossiers qui demandent un financement de 50.000€ ou plus sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

L'APAQ-W évolue vers **plus de transversalité dans ses missions et dans ses actions de promotion.**

Quelques actions menées par l'APAQ-W :

1<sup>ère</sup> action : multi produits pour soutenir efficacement les différents secteurs: **dégustations croisées** de viande bovine et légumes dans les grandes surfaces (Carrefour Market groupe Mestdagh– Cora).

2<sup>ème</sup> action : présence sur les **réseaux sociaux** (influenceurs) – partenaire : RTL Play.

3<sup>ème</sup> action transversale : déployer des moyens pour bénéficier de **cofinancements européens**. les pays candidats optent pour de la promotion en interne (actions de promotions nationales).

4<sup>ème</sup> action : **Enquête sur la consommation** afin de cerner les profils des consommateurs et les réalités des marchés et cibler les actions en fonction du public cible.

Une nouvelle **stratégie est la communication transversale** : promouvoir les productions agricoles auprès du grand public. Une bannière commune est utilisée pour promouvoir l'ensemble des productions agricoles wallonnes ayant comme valeur la proximité, le respect de la nature, et l'engagement de la durabilité envers le grand public. La bannière est **#Je cuisine local durable et de saison**.

Un participant demande si on a l'assurance de la provenance des produits proposés en GMS est wallonne.

Un participant rappelle que certains **producteurs cotisent au Vlam et aussi à l'APAQ-W**. Ce problème existe depuis longtemps. Marc Schaus rappelle que l'on cotise sur le commerce via les criées. Au niveau de l'APAQ-W, il s'agit d'un prélèvement sur la surface cultivée.

Un participant rappelle que la Criée rembourse la facture de la cotisation payée à l'APAQ-W présentée par le producteur. **Ce point (double prélèvement) pourrait être débattu en Conseil d'Administration.**

Un participant demande si une **évaluation** est prévue **afin de connaître l'impact des différentes actions**. Selon les campagnes de promotion l'évaluation est **réalisée sur base de comptage** : le taux de participation sur un événement physique (foires) ; sur les réseaux sociaux : le nombre de partage, etc...



L'objectif attendu par le secteur est un impact sur la vente de produits wallons sur le long terme. Effectivement il faut avoir une vision sur le long terme avec un effet répétitif des actions de promotion/ communication/animations- dégustations.

Est-il possible d'évaluer ce qui a un impact sur le long terme ? Comment fait-on pour savoir si cela marche. Anne-Sophie Lois rappelle la difficulté d'étendre les actions à d'autres enseignes. Un participant propose de faire jouer la concurrence. Et la promotion se fait là où il y a déjà des produits locaux.

Emmanuel Grosjean propose d'anticiper avec toutes les chaînes dans le futur.

3 campagnes d'animation/dégustation sont prévues en juin (viandes/asperges), Octobre (viande/courge-pomme) et fin d'année (viande/ à programmer). Elles seront exécutées par une agence sélectionnée sur appel d'offre

L'APAQ-W propose ce mode de fonctionnement qui sera évalué et apprécié sur base des chiffres de fréquentation et de vente sur le point de vente communiqué par l'agence et l'enseigne.

### 3. PHYTOS EN HORTICULTURE COMESTIBLE :

#### a. Bref survol des différentes initiatives/appellations «réduction de l'utilisation de pesticides»

Tableau en annexe

Marc Schaus présente rapidement le tableau distribué aux participants

Le projet Interreg Zéro PH(F)YTO soulève la curiosité, une demande de précision est formulée

Marc Schaus demandera à Laurent Jamar et la communiquera à l'ensemble des participants (une fiche technique fournie par le CRAW a été entretemps jointe ).

Un participant demande que les pouvoirs publics soutiennent le secteur si le zéro phyto doit être appliqué.

L'important est de faire une communication correcte par rapport au zéro phyto, (zéro pesticides chimiques et/ou produits pesticides utilisés en bio), zéro résidu (zéros résidu sur ou dans le f&l ).

#### b. ECOPHYTO F&L : réduction de l'utilisation des pesticides en F&L : état des lieux – Philippe

Marc/IFEL-W

L'objectif est d'établir un **référentiel technique** wallon pour la production de F&L et pdt pour le marché du frais.

Cet outil permet aux producteurs de mener une réflexion sur leurs itinéraires et de se situer en terme d'utilisation des pesticides.

**La Grille de diagnostic.** Ce travail constitue le fondement pour la mise en place ultérieurement des cahiers de charge de qualité différenciée.

Les objectifs et résultats à atteindre concernent **l'environnement, la santé** des consommateurs, producteurs et riverains ; la pollution de l'eau (pesticides) ; la protection des insectes et la limitation toxique pour les abeilles.



Les orientations données à ce référentiel sont conditionnées également par le **respect des rendements**. Le maintien de 5% de dégâts maximum est accepté. La **réduction de matière chimique** est également envisagée (diminution de 30% à l'hectare). L'objectif est de savoir mieux faire et avoir un dénominateur commun au niveau des cultures et qualitatif : **respecter les qualités imposées par le commerce. Un certain nombre de molécules sont donc éliminées et les pratiques doivent être adaptées**. L'idée n'est pas de supprimer tous les pesticides mais d'obtenir un premier état des lieux pour faire prendre conscience aux producteurs des molécules utilisées telles qui seraient susceptibles de provoquer certains problèmes et de les supprimer et de voir comment résoudre la lutte en se passant de certaines matières actives.

Le cadre général est de se focaliser sur les méthodes techniques : aspect plantation, fertilisation, azote, etc... qui concernent les variétés présentes et le souhait d'avoir des variétés plus robustes.

La **quantité de résidus maximale** préconisée se limite à 2. **le temps de travail** ne doit être **pas augmenté de plus de 10%**.

L'augmentation du **coût du matériel spécifique** est analysé (l'objectif est d'utiliser ce que le producteur possède déjà).

Le **coût des produits pharmaceutiques** est analysé (pas plus de 10% par hectare).

Un participant demande pourquoi tenir compte des résidus chimiques uniquement et ne pas prendre en compte les pesticides de manière générale. **La finalité de ce projet est de réduire l'usage des produits chimiques** dans l'agriculture conventionnelle.

L'objectif est de combiner le chimique avec ses avantages et les solutions biologiques avec leurs avantages.

Les conditions d'usage et d'application sont à définir et à respecter.

La superficie de la production est également à prendre en compte par rapport à la proximité de lieux publics et des zones bâties.

Ce qui est utilisable en production biologique est utilisé et intégré dans des stratégies de lutttes conventionnelles.

Le critère 'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) intègre uniquement la réduction de doses, mais ne tient pas compte de la toxicité

Une réflexion a été menée sur les cultures et leurs systèmes de cultures qui sembleraient les plus pertinentes sur lesquelles il faut se focaliser en fixant des modalités techniques (variétés robustes).

Il ressort que au vu des analyses auxquelles Philippe Marc a pu avoir accès, les producteurs travaillent correctement par rapport à la législation

Certains fruits (pommes, poires, fraises) contiennent le plus de résidus chimiques toujours en dessous des LMR, suivi de certains légumes.

Les critères et les objectifs sont à définir en fonction de la problématique des résidus propre à chaque spéculation.



Un participant demande si le producteur qui vend en circuit court est aussi contrôlé. L'Afsca contrôle si la LMR n'est pas dépassée. Le producteur doit envoyer lui-même son produit à l'analyse car le contrôleur ne prélève pas le produit.

L'analyse est réalisée uniquement pour la substance active dont on recherche la présence dans le fruit & légume ou pommes de terre.

Les plantes seront plus ou moins fragilisées donc sensible aux maladies et ravageurs selon la qualité de la nutrition et de l'irrigation (stress hydrique et création d'un microclimat)

L'utilisation de bio-agresseurs et d'auxiliaires intéressants fait partie du cadre général de l'étude

L'utilisation raisonnée des pesticides chimiques est également prise en compte.

Les conditions d'utilisation et périodes d'application sont à étudier et à vérifier avant la floraison.

L'objectif est de disposer de solutions alternatives à intégrer dans l'itinéraire et son schéma d'intervention pour diminuer l'utilisation de ces matières actives chimiques.

Ce référentiel est réalisé avec une grille d'évaluation : mettre en évidence des indicateurs

économiques et le nombre d'utilisation des matières pour essayer de répondre aux objectifs fixés.

Une participante fait remarquer que dans ce référentiel, de nombreux points cités font partie des obligations actuellement en vigueur pour les producteurs. Ce référentiel répond aux obligations pour une culture identifiée : plusieurs critères et seuils de tolérance sont définis dans le but de permettre aux producteurs de suivre et répondre aux obligations.

La mise en place de ce projet permet de constater que ce n'est pas si simple d'apporter des changements aux pratiques en vigueur

L'analyse des données permettra au producteur d'utiliser les produits adéquats.

Il faut rester très prudent sur la façon de communiquer. L'objectif est d'essayer de trouver des solutions. L'étude à ce stade est un canevas qui restera à affiner.

La suite de l'étude est de faire valider par les centres pilotes et ensuite d'aller sur le terrain avec le référentiel et les fiches techniques. Le projet doit être confronté à la réalité du terrain et un référentiel intégrant des solutions sera alors arrêté

Les échanges permettront d'affiner et sera suivi ensuite de la communication (grande distribution et producteur).

Un participant demande comment la communication sera faite pour les grandes surfaces. La communication ne portera pas sur les molécules employées par les producteurs mais sur l'orientation et l'objectif à atteindre

c. « PPP utilisés en horticulture comestible – état de la situation » - Eugénie Coninck & Laurence Janssens/Comité régional PHYTO

Voir PP en annexe.



L'idée, face aux demandes du secteur qui doit faire face à des retraits, est d'anticiper avant que des problèmes ne se présentent. En Flandre, et en Wallonie, la loi est différente et a un impact sur la vente. En fonction d'alerte, l'ambiguïté peut se présenter : soit des choix sont faits, soit l'anticipation est conseillée.

Proposer des alternatives semble compliqué. Les personnes du terrain sont les mieux placées pour se rendre compte de ce que cela va provoquer et voir si des alternatives sont à la disposition et de faire des liens vers d'autres projets, faire remonter ces constatations vers la recherche. Le CRP ne peut pas se charger de trouver toutes les alternatives pour chaque retrait.

Il existe une différence entre le nord et le sud. Le marché est national or les autorisations en Wallonie sont beaucoup plus strictes, donc le producteur est pénalisé.

Sur base de quels critères supprime-t-on certaines substances ? Sur base du principe de précaution et des études bien que contradictoires, réalisées par des scientifiques mais aussi par des députés qui ont décidés d'interdire à terme tous les néonicotinoïdes.

Un participant rappelle que des impasses techniques apparaissent, il n'existe pas de solution économiquement viable sans certaines molécules de protection

Certains produits seront retirés le 20 novembre 2109. L'autorisation est accordée jusqu'au 20 août 2020.

Les demandes spécifiques des producteurs peuvent être adressées en vue d'en faire des dossiers pour répondre à un besoin particulier à une thématique spécifique.

Un participant demande quels sont les contrôles réalisés sur tous les produits importés. Les contrôles de l'Afscsa sont réalisés sur les produits importés en Belgique.

Actuellement la communication sur la production agricole ou horticole n'est pas suffisamment favorable et elle ne met pas assez en avant les qualités de nos producteurs et des produits du secteur. Les pouvoirs politiques doivent accentuer sur la communication positive de l'agriculture conventionnelle.

Il existe d'une manière générale une empathie pour l'agriculteur, il faut l'entretenir et la valoriser

#### Extensions d'autorisations par le CRP :

Une explosion du nombre de demande a été constatée

Le principe de l'usage mineur est défini par un règlement. Dans le cas des usages mineurs, ce n'est pas intéressant pour les firmes, il y a très peu de retour.

Les centres pilotes remontent les problèmes rencontrés avec la Flandre notamment, le travail coopératif au niveau fédéral, et des réunions européennes sont fixées (ex : la mouche de la carotte est abordé à l'Europe).

La fiche descriptive électronique permet d'avancer, en collaboration avec le CRP.

En 2019, 21 demandes traitées.

#### Nouvelle législation. (voir annexe)

Des dispositions sont prises pour prévenir la dispersion du souchet comestible. Il s'agit d'une plante invasive.



Les techniques de réduction des dérives donnent des résultats supérieurs à 50%.

#### 4. ACTUALITÉS ET MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS 2019/2020

a. Plan stratégique du secteur

(voir annexe)

Marc Schaus présente l'ensemble des chiffres-clés qui sont en cours.

La présentation du plan stratégique validé en novembre 2018 sera suivie tous les 6 mois.

b. CELAGRI

Une nouvelle dénomination de la cellule d'information sur la viande et sur le lait s'ajoute le végétal.

Une réunion est prévue avec les experts en septembre (ex : Centre Pilotes). Les producteurs peuvent faire part de questions à traiter, à relayer vers le grand public, ainsi que le réseau journalistique.

c. Prix juste (voir annexe)

Marc Schaus rappelle le label et son objectif qui permet l'augmentation du prix payé pour certains produits (ex : truites, lait)

Un travail avec les enseignes est assez complexe.

Rapide présentation des initiatives en cours.

Le constat est que les producteurs ne connaissent pas ou pas suffisamment pas leurs coûts de production.

L'APAQ-W doit expliquer pourquoi les produits locaux sont plus chers que du conventionnel issu d'ailleurs.

La différence de prix est justifiée

Comment va-t-on faire pour que une agriculture de qualité persiste en Wallonie,

Cela en contenant les coûts de production et que les marchés prennent cet aspect en compte.

d. Charte du vivre ensemble (voir annexe) [devient le référentiel du vivre ensemble](#)

Rappel du travail réalisé par Socopro en collaboration avec d'autres partenaires (collectif).

5 principes directeurs et 17 actions forment le fil conducteur.

L'objectif est de faciliter la communication entre les divers agriculteurs et les riverains.

Inter-Environnement a émis des réserves. [N'a pas souhaité être repris comme co- auteur du document](#)

e. Manger Demain : Alimentation durable/Green deal (voir annexe)

Initiative construite suite à la consultation de différents acteurs dans le cadre du programme de l'alimentation durable en 2018-2019.

Le document « Vers le système alimentaire durable en Wallonie » est disponible

Projection sur le futur et alimentation durable.



Green deal : présentation du projet : cantines de collectivité. 330 signataires ont répondu favorablement à la démarche.

Un producteur met en garde concernant les propos tenus par Olivier De Schutter qui ne correspondent pas à la réalité wallonne ; de plus celui-ci va conseiller des députés européens ! Intervention et précision de la part de Marie Legrain (coordinatrice du projet) : accompagnement du processus pendant 3 ans.

Plusieurs objectifs sont définis : coût de l'assiette que l'on veut constant, prix juste pour le producteur et le gaspillage dans les cantines

La logistique reste un des points problématique.

Anne-Sophie Lois (APAQ-W) fait la remarque que l'on va rencontrer les mêmes problèmes que ceux rencontrés pour le programme européen Fruits et Lait à l'école.

f. Programme européen distribution de fruits et lait à l'école (voir annexe)

Les écoles pourront souscrire au programme européen jusque fin décembre avec distribution organisée en 2020 avec sélection par les écoles des fournisseurs sur base d'appel en accord avec la législation sur les marchés publics. Le prochain programme 2020-2021 proposera en plus aux écoles qui le souhaitent une gestion de la sélection des appels aux fournisseurs directement par l'administration. (voir annexe)

g. Sites et réseaux sociaux du Collège

Marc Schaus présente les divers sites.

5. IFEL-W (voir annexe)

Suite éco phyto

Partenaire pour manger demain

Projet Interreg. Aroma

Plan de promotion

**6. DIVERS ET PROCHAINE ASSEMBLÉE SECTORIELLE**

Pas de commentaires sur ce sujet



## Liste des participants

### **Producteurs**

AH-SCHA Tini (stagiaire chez De la fleur au fruit)  
BALLAT Marc - producteur  
BUTTIENS Bruno – Buttiens Fruits  
FALLON Serge – membre du Collège  
HENRICOT Damien – Horticoles Henricot  
LADURON Pierre-Marie – De la fleur au fruit  
LECLERCQ Georges – Leclercq énergie  
PETIT Maximilien –Upigny Jus  
STREEL Laurent – membre du Collège  
VANCOMPENOLLE Jean-Yves – membre du Collège

### **Excusés :**

BOLLE Pascal – membre du Collège  
SONNET François - producteur

### **Non Producteurs**

BELANGER Françoise - SOCOPRO  
BOURSAULT Aline - SOCOPRO  
BULLEN Ellen - GFW  
CONINCK Eugénie - CRP  
DOCK Adrien – UC Louvain  
GROSJEAN Emmanuel - SOCOPRO  
JANSSENS Laurence - CRP  
LEGRAIN Marie – Manger Demain  
LOIS Anne-Sophie – APAQ-W  
MARC Philippe – IFEL-W  
OLIVIER Claire - CIM  
RIERA Anton - UCL  
SCHAUS Marc - SOCOPRO  
THIRY Philippe - GAWI  
VANHEMELEN Claude - FWH



Excusés :

DALCQ Anne-Catherine – Agro-bio Tech Gembloux Ulg

FERON Josiane – DGO3

MARECHAL Jean – CIM

NICAISE Christian – IFEL-W